

Liberté Égalité Fraternité

Présentation de l'outil de saisie des zones d'accélération des EnR par les collectivités

Direction départementale des territoires de l'Aisne

Pourquoi un outil local?

Dans l'attente de la mise à jour du portail national (qui permettra aux communes de cartographier directement sur la carte), la DDT vous propose un outil en ligne de saisine (tracé des zones sur une carte de votre territoire), qu'elle pourra à terme basculer sur l'outil national.



Présentation de l'outil

- Mise en place et administration du service par la DDT02;
- Utilisation adaptée à un large panel d'utilisateurs, y compris pour des utilisateurs peu habitués à l'usage d'outils cartographique complexes;
- L'utilisateur définit, à l'aide d'un outil de dessin, les secteurs de "zones d'accélérations des énergies renouvelables" qu'il aura préalablement identifiées.
- Accessibilité directement en ligne sur un navigateur, aucun logiciel supplémentaire à télécharger ;

Interface web disponible à l'adresse :

https://arcg.is/1juDKv



Fonctionnement de l'interface



Liberté Égalité Fraternité

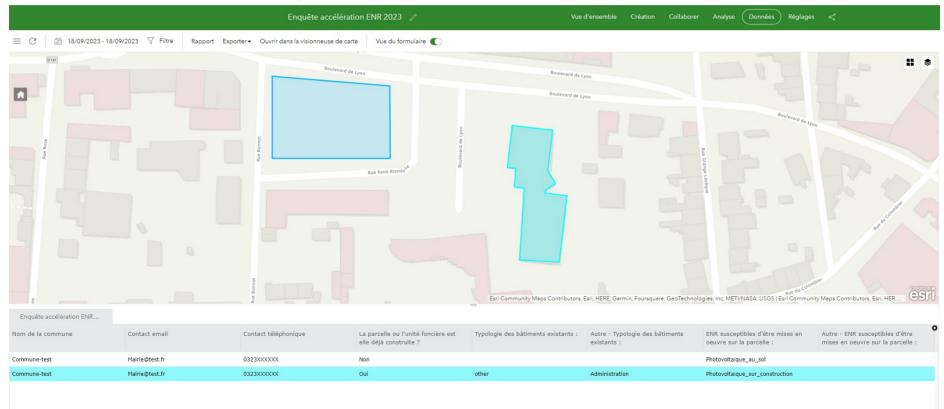
Direction départementale des territoires





Réception des données

Les données sont intégrées en direct et consultables après la validation de l'enquête par la commune.





Et après?

Il est impossible d'apporter des corrections / modifications à une zone après validation de l'enquête. En cas d'erreur de saisie, se rapprocher de l'unité Connaissance des Territoires de la DDT.

Après que la commune a renseigné les zones d'accélération potentielles sur son territoire, la DDT envoie une copie du zonage enregistré à la commune pour validation avant d'être remontées au niveau national.